



***L'engagement durable pour la réussite des
personnes en situation de handicap***

Projet Associatif

2014-2020

Plus que toute autre catégorie sociale, les handicapés doivent disposer de solides atouts professionnels pour réussir, la promotion sociale concernant au premier chef tous ceux qui, fragilisés par la maladie ou l'accident, rencontrent des difficultés pour acquérir ou retrouver les compétences requises pour l'accès à l'emploi.

Ce constat effectué, il devait s'écouler pas mal de temps avant que l'AREPSHA ne voie le jour.

Les origines de l'AREPSHA

Août 1968 L'Association pour la **R**ééducation et la **P**romotion professionnelles et **S**ociale des **H**andicapés est déclarée en Préfecture de la Loire.
Elle est le fruit d'un esprit paritaire (organisations syndicales patronales et salariales) et partenarial (associations oeuvrant dans le secteur du handicap, administrations et organismes sociaux).

**L'enjeu
de l'AREPSHA**

Bâtir un dispositif le plus complet possible, d'orientation, rééducation, réentraînement et de formation professionnels.

Quelle que soit la nature ou l'origine du handicap des personnes !

Le défi

Parvenir à l'intégration des personnes handicapées dans la vie professionnelle et sociale, faire d'elles des citoyens à part entière.

Faire preuve d'originalité avec un souci d'adaptation permanente.

L'AREPSHA entend répondre à leurs légitimes aspirations et coller au plus près des réalités vécues par les personnes, en s'intégrant dans le tissu économique et social de chaque lieu d'intervention.

Un développement continu pour répondre aux besoins

1973 à 1978 Temps nécessaire au véritable démarrage de l'AREPSHA :

En 1976 L'AREPSHA reprend la gestion de l'Atelier Stéphanois de Travail Protégé (ASTP). Cet atelier avait été créé en 1960, en réponse à des besoins, sans autre moyen qu'une farouche volonté d'aboutir à l'insertion.

Le travail adapté est un maillon dans le processus de reclassement

En Juin 1978 Le CREPSE (Centre de Rééducation Professionnelle de Saint-Etienne) ouvre enfin ses portes.

Les dispositions de la loi du 30 Juin 1975 offraient de nouveaux moyens d'insertion : les EPSR (Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement).

En 1979 Création de l'EPSR (devenue CAP EMPLOI en 2000). Son intégration au sein même de l'AREPSHA était dans le droit fil de ses missions : Approche globale de la personne handicapée et refus de ségrégation

En 1984 Création d'un CAT (*Centre d'Aide par le Travail*) "expérimental" au sein même de l'ASTP.

En Mars 1986 L'Atelier Roannais de Travail Protégé (ARTP) voit le jour.

En 1988 L'Association s'engage dans une démarche d'accompagnement social des personnes handicapées, par la création du SLAS (*Service Logement Accompagnement Social*).

En 1990 L'AREPSHA étend son territoire d'intervention à la Haute-Loire, par la reprise d'un nouvel atelier protégé, ETAPE 43.

Depuis 2001 Trois nouvelles entreprises adaptées sont créées dans la Loire, le Puy de Dôme et le Rhône

En 2006 L'association fait évoluer le SLAS en deux services complémentaires : un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médicosocial pour Adultes Handicapés) et une SAJ (Section d'Accueil de Jour).

En 2008 L'AREPSHA se transforme en Groupe Associatif, afin de mieux piloter la diversité des établissements qu'elle gère.

L'élargissement progressif de son champ d'activité permet à l'AREPSHA d'apporter une réponse globale aux besoins des personnes au travers des différentes structures. mises en place, avec le souci permanent que les actions engagées soient respectueuses de la liberté et de la dignité des handicapés et permettent le développement de leurs potentialités, tout en observant les étapes nécessaires à la réalisation des objectifs.

L'importance du développement de l'AREPSHA et les mutations de société nécessitent la réaffirmation de ses valeurs, de ses objectifs et des moyens dont elle se dote.

Des Valeurs réaffirmées

A la suite des fondateurs, concernés par le handicap et épris d'humanisme, nous affirmons,

- Le rôle du monde associatif dans le cadre d'une politique de solidarité nationale,
- Le refus de toute discrimination par l'accueil de tout type de handicap,
- La prise en considération globale de la personne et de ses besoins, en favorisant l'égalité de ses droits fondamentaux et sa citoyenneté,
- L'intégration des personnes handicapées dans la Cité, par le travail, l'accompagnement social, la formation, le logement, la santé, l'accès aux soins et à la culture.
- L'insertion professionnelle dans toutes ses formes : adaptée, protégée et en milieu ordinaire. Nous sommes convaincu que le travailleur handicapé peut développer un travail de qualité, et atteindre un haut niveau de compétence.
- Les valeurs de l'association loi 1901 comme acteur économique, concepteur et développeur d'outils, contribuant au développement local.
- Un esprit d'ouverture, le souci du partage et de la complémentarité.

Notre association s'appuie sur tous les courants de pensée, l'expression des forces vives de la société dont l'origine est le paritarisme.

Des objectifs définis

- Pérenniser l'association, son activité, ses valeurs tout en l'adaptant aux contraintes environnementales, notamment sur le plan juridique et réglementaire.
- Affirmer l'esprit associatif en interne auprès des différents établissements et structures.
- Avoir des administrateurs porteurs des valeurs de l'association tout en recherchant la compétence dans le cadre d'une bonne organisation associative.
- Avoir une véritable ambition d'offrir un dispositif complet pour parvenir à l'intégration de la personne handicapée et rechercher la mixité des populations handicapées et non handicapées.
- Affirmer et faire connaître l'association comme acteur économique et social, au plan local et régional par la mise en œuvre d'actions sociales et médico-sociales.
- Avoir une vision stratégique à moyen et long terme permettant l'adaptation et l'innovation afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et dans le but de favoriser leur insertion et leur intégration.
- Développer un partenariat avec le monde économique, les pouvoirs publics et les organismes sociaux.
- Favoriser la formation et la promotion sociale interne de l'ensemble des collaborateurs de l'association.
- Rechercher en permanence la qualité et l'excellence en s'appuyant sur une politique d'évaluation permanente.

Des moyens adaptés

- Une association dotée des compétences avérées, engagée, solide, autonome (au plan politique, économique et financier), ayant sa liberté associative, structurée par un dispositif efficace impliquant les administrateurs garants de la bonne gouvernance.
- Une politique et des outils de communication internes et externes, intégrant des actions de lobbying.
- Une organisation administrative, économique et technique adaptée au fonctionnement de l'association et dont le rôle sera de mettre en œuvre la stratégie, le développement et de rechercher les ressources nécessaires au fonctionnement de l'association.
- Une politique de gestion des ressources humaines et de gestion administrative et financière efficace pour l'ensemble du groupe associatif (établissements et services).
- Un pilotage par des instances stratégiques et opérationnelles associant administrateurs, cadres de direction et salariés handicapés ou non.
- Une concertation permanente avec les collaborateurs dans le cadre d'une instance représentative de groupe.

Un projet centré sur nos savoir-faire

- Au cours de notre histoire, nous avons développé une expérience et des savoir-faire en matière d'intégration des personnes adultes handicapées dans la Cité, par le travail, la qualification et la formation, l'accompagnement social, l'accès au logement autonome et aux soins.
- Soucieux de la qualité de nos actions, nous nous concentrons sur les missions qui entrent dans le champ de nos métiers.
- Dans le même esprit, nous choisissons de renforcer notre action sur nos territoires actuels, avant d'envisager un développement sur d'autres régions.

Mais les besoins des personnes handicapées ne se limitent pas à ceux entrant dans les champs d'interventions de l'AREPSHA, ils évoluent sans cesse. C'est pourquoi,

- Nous développons des outils d'évaluation et d'identification de ces besoins, nous multiplions les partenariats et le travail en réseau avec d'autres associations. Cette pratique "d'association de savoir-faire" nous permet d'envisager des solutions aux besoins hors champ de l'AREPSHA, comme l'accès au premier emploi des jeunes handicapés, la transition lors de la sortie de l'emploi ou le projet de vie des personnes au-delà de l'emploi.

Si notre action reste centrée sur nos compétences, nous souhaitons que notre expérience profite à un maximum de personnes handicapées. Aussi,

- Nous modélisons notre expérience et nos savoir-faire pour les transmettre à d'autres associations, sur d'autres territoires.
- De la même façon, nous pouvons transposer nos pratiques pour répondre aux besoins de personnes souffrant d'un handicap social.